Camille Kouchner La familia grande

La familia grande de Camille Kouchner

Présenté par Danielle D.

Camille Kouchner, née le 17 juin 1975 à Paris, est la fille d' Evelyne Pisier, une des premières femmes agrégées de science politique et de droit public. et de Bernard Kouchner médecin qui se lancera dans des projets humanitaires, puis en politique.

Ce n'est pas un hasard si le livre commence par l'enterrement de sa mère en 2017 où l'on voit cette famille coupée en deux : en tête les enfants derrière le



beau-père et ceux qui restent de la familia grande.

Camille Kouchner aura attendu l'âge de 46 ans pour dénoncer publiquement à travers ce récit un secret qui lui a été confié par son frère jumeau Victor vers l'âge de 14 ans, victime d'inceste de la part de leur beau-père.

Elle va retracer sa vie au sein de cette famille d'intellectuels soixante huitards dans laquelle le slogan « il est interdit d'interdire « est un précepte d'éducation. Seule injonction pour les enfants bien travailler à l'école et toujours savoir argumenter, parler, comprendre tout. « l'éducation n'est pas la transmission, l'éducation c'est permettre les questions, faire advenir la critique, ouvrir aux choix. Pour ça, donner confiance, rien de plus. » Et une grande liberté sexuelle prônée par le clan maternel Pisier et le beau-père plus tard.

Camille a 6 ans lorsque ses parents vont divorcer puis arrive le beau-père, juriste lui aussi dont l'identité n'est jamais mentionnée. p 55 Il aime les enfants de sa compagne, leur permet de s'épanouir intellectuellement, les enfants l'adorent, ont une grande confiance en lui. Par la suite deux enfants seront adoptés par le couple : Luz et Pablo.

Le décor est planté, chaque vacances on se retrouve avec les amis « la familia grande » à Sanary . Enfance heureuse.

Après le suicide du grand-père et de la grand-mère surtout, la mère Evelyne ne sera jamais plus pareille, déboussolée. C'est à cette période que Victor annonce à Camille les agissements de leur beau-père p103

Commence alors le long et douloureux calvaire qui va la conduire à cet aveu public. :

- D'abord vouloir **le calme, protéger** sa mère p 112 « Pas un mot à mes parents, pas un mot à ma famille, pas un mot à mes profs, pas un mot à mes amis....
- Ensuite **le doute** pour les deux enfants penser que *la liberté implique de vivre comme des grands. Pour un enfant intelligent rien ne doit être surprenant...*.p 112. Les parents sont là pour protéger
- S'en suivent des problèmes scolaires « je me dissous pour mieux me taire »

Des années d'alerte permanente, les têtes du serpent qui rôde en elle vont se démultiplier, elle a le sentiment d'avoir protégé son beau-père p 116, culpabilité du secret, du mensonge ce qui ne manquera pas de lui être reproché, culpabilité du consentement, de mentir tout le temps honte, remord de voler à son frère la violence que seul il a subie et colère et incompréhension.

Les convocations régulières de son frère Victor qui lui avoue son psy, ses cauchemars et lui réitère son souhait de ne rien dire, deux tentatives auprès d'un psychologue et de la justice vont s'avérer vaines.

Victor s'est marié a des enfants mais s'enfonce de plus en plus, met son mariage en péril. Il faut parler.

Camille se marie devient mère à son tour, culpabilité du bonheur toujours, liée à celle de n'avoir rien pu empêcher.

La divulgation du secret s'impose auprès des conjoints, d'abord, puis de Colin le frère aîné« *pour Colin apprendre un tel secret à 40 ans, c'était voir toute sa vie comme un mensonge »* les enfants grandissent il faut éviter de les envoyer à Sanary

2

Au bout de 15 années de mal-être c'est le corps qui va parler embolie pulmonaire pour Camille, pneumonie pour Victor.

Soutenu par la fratrie, Victor informe alors sa mère qui se pose en victime et choisit le camp de son conjoint. « Il ne nie pas... Comment avez-vous pu me tromper ? Si tu avais parlé, j'aurais pu m'en aller..... » p 184 Eloignement d'avec la mère

Le père ensuite qui réagit violemment mais respecte la parole de son fils de ne rien dire.

Un seul soutien la tante Marie France, qui alerte en vain, les amis.

Victor avait prédit « *Ils me croiront mais ils s'en foutront complètement* » Et c'est de mépris et le risque d'exposer les petits enfants à ce beau-père qui va provoquer l'aveu public.

A la mort d'Evelyne consultation de grands pénalistes par la fratrie, « votre beau-père est coupable et à mon avis devrait être en prison...mais c'est trop tard ou plus précisément .contre lui il n'y a plus rien à faire, je suis désolée le meurtre a été commis trop tôt. ». Enfin reconnaissance d'une infraction, reconnaissance de la souffrance par un tiers

Témoignage poignant et courageux écrit à la première personne, on voit à travers ce récit la torture morale qui pèse sur les victimes des années après, les dommages collatéraux, les victimes deviennent les coupables, les sentiments ambivalents on veut protéger et dénoncer à la fois, la menace du suicide que fait peser le beau-père.

La presse va s'emparer de « l'affaire Duhamel » en effet, le beau-père c'est Olivier Duhamel constitutionaliste et politologue français, agrégé de droit public, professeur des universités émérite à l'Institut des Etudes Politiques de Paris, spécialiste du droit constitutionnel de la Vème République et de la gauche française.

Il a reconnu devant la police les faits d'inceste sur son beau-fils. Olivier Duhamel a démissionné de l'ensemble de ses fonctions à la présidence de la fondation nationale des Sciences Politiques et du Club d'influence « le siècle » et il a arrêté ses émissions sur la chaîne LCI ou Europe 1.

Des proches ont également démissionnés Frédéric Mion directeur de Sciences Politiques de Paris et Elisabeth Guigou qui présidait une commission indépendante sur l'inceste.

La publication de Camille Kouchner a suscité une libération de la parole avec de nombreux témoignages sur l'inceste notamment sur les réseaux sociaux.

Elle a également relancé le débat sur la prescription des agressions sexuelles commises sur les mineurs:

15 ans âge au-dessous duquel un enfant est considéré comme non-consentant pour un acte sexuel avec un adulte.

18 ans en cas d'inceste.



